Proche-Orient: rôle de l'Union dans le processus de paix et assistance future

1998/2027(COS) - 16/01/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF : redéfinir le rôle que doit assumer l'Union européenne dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient. CONTENU : Le document de la Commission constitue une réaction à l'enlisement du processus de paix au Proche-Orient et à ses conséquences directes sur des initiatives engagées par l'Union dans le cadre de la Conférence de Barcelone. L'échec du processus de paix a eu, en effet, un impact désastreux sur le programme européen d'assistance économique et l'effet d'entraînement escompté par l'Union pour la stabilisation de la région n'a pas abouti. Au lieu d'attirer les investissements privés extérieurs, l'aide massive de l'Union s'est enlisée et aujourd'hui, les indicateurs économiques annoncent une nette déterioration des conditions de vie des palestiniens. La communication constate néanmoins que l'aide économique internationale, et en particulier l'aide européenne, a permis de maintenir le processus en vie et partant, l'autorité palestinienne. Cette situation paradoxale plaide donc pour la poursuite de l'aide. L'année 1998 constitue la dernière année budgétaire du plan d'aide entamé en 1993. Devant la gravité de la situation et pour donner une chance au processus de paix de survivre, la Commission propose une série d'initiatives pour le futur. Ces initiatives visent pour l'essentiel à renforcer le rôle de l'Union tant sur le plan économique que politique : 1) au plan bilatéral : l'objectif est de garantir le développement économique palestinien en levant les obstacles aux échanges tant sur le plan du commerce intérieur qu'extérieur. A ce titre, la Commission suggère que l'Union aide Israël à lever ces obstacles dans le cadre d'un dialogue commun. Elle propose également d'octoyer un financement adéquat pour des projets d'assistance technique aux palestiniens ; 2) sur le plan multilatéral : l'Union devrait formuler des propositions concrètes dans le cadre du groupe de travail pour le développement économique régional (REDWG) qu'elle préside afin de redynamiser le processus d'intégration économique régional ; 3) sur le plan régional : l'Union devrait renouveler ses efforts pour mettre en oeuvre sa politique euro-méditerranéenne dans l'impasse depuis l'enlisement du processus de paix. La Commission propose notamment d'organiser une conférence ministérielle de révision du processus de Barcelone mi-1998 ; 4) sur le plan politique : l'Union s'est positionnée comme intermédiaire complémentaire des USA, en tant qu'assise économique du processus de paix. Il importe que ce rôle soit plus justement reconnu et repensé. C'est pourquoi, la Commission propose que le rôle de l'Union soit réévalué en coordination avec toutes les parties concernées (Israéliens, Palestiniens, USA et Communauté internationale). Ce nouveau rôle devrait se concrétiser à 2 niveaux : -sur le plan participation, avec une présence de l'Union dans toutes les enceintes créées pour appuyer les négociations entre les parties en conflit, à côté des USA ; -sur le plan de la coordination de l'aide financière selon une formule à négocier avec les autres donateurs (l'Union étant le principal contributeur net du processus de paix).